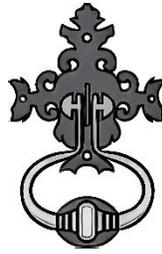


Montréal, le 26 août 2025

À l'attention de

Kamal El-Batal, Directeur général
MRC de Thérèse-de-Blainville
201, boul. du Curé-Labelle, bureau 304
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 2X6



APMAQ

Amis et propriétaires
de maisons anciennes du Québec

Cc : Municipalité de Boisbriand
Nord Info

Objet : Opposition à la démolition de la maison Abraham-Dubois

Monsieur,

L'Apmaq, en appui aux citoyens qui reconnaissent la valeur exceptionnelle de cette maison dans le milieu tient à manifester son opposition ferme à la démolition de la maison Abraham-Dubois, située au 329 Ch. De la Grande Côte, à Boisbriand, qui est l'une des demeures les plus anciennes de votre MRC, ayant été bâtie vers 1800.

Bien qu'un incendie s'y déclara en 2018, la municipalité ne s'empêcha pas de faire l'acquisition de ce bâtiment, cité depuis 2001, au coût de 1\$, en 2019. Les rapports montraient déjà à l'époque que le corps du bâtiment était viable et il y avait des discussions entre la municipalité et la Société d'Histoire et de Généalogie des Mille-Îles afin d'en faire un bâtiment avec une vocation publique. Pourtant, en dépit de tout cela, la ville de Boisbriand s'est contenté d'attendre. Durant les 6 années qui suivirent, tel que rapporté dans *Le Devoir* par Jean-François Nadeau, la municipalité dépensa des milliers de dollars pour la réalisation d'études qui démontrent que l'enveloppe peut être conservée. Cela en même temps que l'approbation, tout autour, de nouvelles constructions incompatibles avec l'identité patrimoniale du quartier.

La municipalité a aussi réalisé un exercice consultatif auprès de sa population, ce que nous applaudissons. L'exercice consultatif de juin 2024 a toutefois démontré que la population considère que les élus ont trop attendu et ont manqué de leadership dans la gestion de ce dossier.

Une demande de démolition pour cet immeuble a été déposée le 6 juillet 2025 et, lors de la séance publique prévue le 16 juillet, un projet de concept de mise en valeur architectural a été présenté alors que la municipalité n'a pas pris ses responsabilités quant à l'entretien et à la sauvegarde du bâtiment alors qu'elle en était propriétaire. Ce projet de concept architectural de commémoration est une aberration aux yeux des spécialistes en patrimoine bâti. On ne remplace pas un bâtiment qui évoque des siècles d'occupation agricole et la riche histoire du lieu par un montage d'éléments hétéroclites. Il s'agit d'un geste de négation de la valeur du patrimoine local et de banalisation du paysage architectural.

Nous considérons que le corps du bâtiment et l'authenticité de son aspect extérieur peuvent parfaitement être conservés et que compte tenu de l'état de l'intérieur de la maison, il pourrait être simplement aménagé pour répondre à l'utilisation prévue. Ainsi les travaux de remise en état seraient bien inférieurs aux coûts évoqués. Dans ce contexte, l'évaluation des travaux requis par une firme d'architectes spécialisée en bâti ancien devrait être priorisée.

Nous, **l'APMAQ**, demandons à ce que la MRC de Thérèse-de-Blainville, d'une part, intervienne auprès du Ministère de la Culture et des Communications pour demander le rejet de la demande de démolition et, d'autre part, établisse des recommandations afin d'aider la municipalité de Boisbriand dans une sauvegarde et une mise en valeur qui respecte les valeurs et les orientations locales.

Au plaisir de collaborer à la sauvegarde du patrimoine de votre MRC,



Michael Jacques, directeur général



Clément Locat, président